

CHATEAUVIEUX

Châteauvieux.

La Seigneurie

Terre et Castel

De l'avis du plus ancien chroniqueur
aucun comte n'a été une

« Villa » gallo-romaine.

Une place se fondait dans les temps les
célèbres, et c'est aussi ce qui justifie son
rattachement.

La domination romaine, la « Villa »
grand ensemble agricole, une exploitation
autonome de la quelle se groupaient
vivaient tous ceux qui vivaient du domaine
étaient à proximité.

Et tout cet ensemble comportait un groupement
occidentale, qui se appelle dans la suite
autour de la « Villa ».

Les maîtres ou propriétaires vivaient
leurs femmes et leurs enfants, le plus
autour d'une cité aux pieds de
l'exploitation; ce qui permettait aux enfants
de leurs études en grammaire ou rhétorique.

À la fin du III^e siècle de l'ère chrétienne,
appelé de la grande peur — les Francs,
à du nord du Rhin se mirent en marche
vers la Gaule jusqu'à la côte bretonne
« Océan », et s'y implantèrent finalement.
Ils furent grandement déçus par
l'agriculture, ces terribles soldats leurs
étaient trop cupides et trop autoritaires.

« Aquitaine — Aquitania — qui en ce temps le
Bourges comme ville principale devant la
en l'occurrence des Francs, ou les Francs
étaient en majorité.

Après la libération de la Gaule, la « Villa »
garda son caractère propre d'exploitation agricole
mais elle eut en plus que le suffrage à son maître
le domaine vivait en circuit fermé.

On y trouvait aussi bien le forgeron que le charpentier,
les fabriciens et les couturiers à côté de tout ceux qui
participaient à l'exploitation rurale elle-même.

La Villa qui, bas la suite, fut nommée Châteauneuf
avait été dressée sur une sorte de promontoire aux
côtés, dominant deux vallées redoublées de coupants
presque à angle droit et regardant vers le nord
toute proche, et qui s'étendait à perte de vue
vers le midi.

Un chef d'exploitation ou intendant occupait
la Villa avec sa famille et des serviteurs et tenait
quant aux ouvriers, laboureurs ou autres, ceux qu'on
appelait les « serfs », ceux qui habitaient les
cités ou petites fermes dans le voisinage, ou encore
les chaumières élevées, la plupart du temps, à l'abri
du bois, et surtout que possible près d'une fontaine.

Du passage, on doit remarquer que de nos jours
encore l'archevêque de Bourges porte le titre féodal
honorifique de « Primat d'Aquitaine ».

De ces émigrants s'imposaient par la force des
armes, ce pourquoi les Autochtones durèrent établis
les premiers défenseurs afin de s'opposer à la
progression des Conquistadors.

Or, on tailla le rocher pour le rendre abrupt
de manière à rendre la Villa primitive
inaccessible, et ainsi elle se trouva transformée
en une « enceinte fortifiée » = Castrum.

Puis, quand les Wisigoths, vers la fin du V^e siècle
empruntèrent la même voie pour venir à leur tour
la Gaule française, franchir cette fois les
« Français » et gagner le cœur même de l'« Empire ».
Le Castrum se trouva déjà réputé « ancien ».
on l'accorda du mot latin « Vetus », d'où
l'appellation qui lui est propre — Castrum Vetus —
Château Vieux.

lors, lorsque au IX^e siècle commencent
les invasions du Nord, les Normands
le remontant les voies fluviales sur leurs barques
saccagèrent tout sur leur passage :
nos, Bretons, Bretons et Celtes,
au Vieux « enceinte fortifiée » ne fut
suffisant pour éviter ces pillards nouveaux
il devint par son développement, une
meuse forte = fortalicium en latin,
mot français = forteresse et plus
mieux « Château-Fort ».

Il est ainsi qu'un Château fort commande
ce qui de la Vallée du Coper sur le territoire
de Sautelès Segry se profile en plusieurs
montagnes accompagnés de ramifications rocheuses
centrées à mesure qu'on approche de l'ancien
village à droite, de Lise et Villentroy, à gauche
d'atteindre par Lucy le Massé - le Montain
de la vaste plaine qui relie la versante
à l'ouest de Berry : le Coper et l'Indre.

La forteresse de Châteaumur, après celle de
St. Leger, cette dernière située sur le territoire
normand, et descendant de l'abbaye de Villeneuve,
fut et occupée par les Normands - Anglais, l'ancien
Normand plus que l'anglais, vers la fin de 1358.

En suite du traité de Bretigny, localités proches
de Châteaumur, furent en l'année 1360, le
un fort avec ses donjons dut être racheté, en
qui les occupants consentirent à l'évacuer
retour.

Il fut Gauchier de Chateau-Chalon, Lieutenant
du Val de Durance, qui, dès février 1361, contracta
un traité avec le Chevalier Bertrand de Montferrant
effectua ce rachat.

Pour la convention passée Gauchier devait
payer mille montons d'or, Montons =
de Monnaie avec effigie d'un Monton - mais
trouva que quatre mille
soudit alors à St. Aignan en vue de l'éclaircir
trava.

Les plus anciens documents rencontrés sur
place, pas ailleurs très rares à cette époque, il faut
revenir celui qui fait état d'un partage de
la « terre » et des « droits »
de Châteaumur et de Châteaumur
le jour de St. Philippe et St. Jacques
1^{er} May 1311, entre les membres de la
famille Guixer.

Châteaumur échut à Pierre de Chateau-Chalon
Colonis - un grand Chevalier, et à sa mort
échut « Seigneur de Châteaumur ».

Après la bataille de Marston, près de
Rutland, en l'année 1356, bataille durant laquelle
le roi Jean le Bon fut battu et fait prisonnier
les Anglais et leurs alliés se répandirent dans
territoires de Bourne, traversant le Rocher, et
en quelques semaines atteignent les confins de la
province en l'absence du Blénois et du Berry.

Et vainc du pays reprisailles les habitants de
St. Aignan firent appel à Pierre de Palluau,
seigneur de Montesson et de Rucy, lequel se fit
alors un défenseur avéré du pays.

Pierre de Palluau s'entendit donc et s'entendit
des Anglais, moyennant un versant de mille montons
immédiat de deux mille Montons qu'il réussit à battre
Pour les trois mille Montons restants, ils furent mis
à la charge des autres villes de la région : Sully et Valen.

Pour le fort d'Augny accepta de payer neuf
cent trente cinq Montons et le seigneur de Châteaumur
consentit à le porter garant du paiement de cette
somme, à condition que les dits habitants lui
remettent en garantie des otages suffisants.

Pierre de Palluau s'engagea par lettres et obligations
scellées de son seau et confirmées par serment à garantir
ces otages dans son Château de Montesson et sans lui en
être d'aucun et à ne les livrer sous aucun prétexte ni
à l'ennemi et aux Anglais, et promet même et obtint
leur libération à ses frais si d'ailleurs il leur arrivait
d'être pris par les ennemis en cours de trajet.

+

Châteauvieux

Castrum Vetus.

Chastéauvielz

Chastéau-Vieux.

Châuvieux

Châteauvieux.

Castelvicinus

ou

Castelvielins.

Châteauneuf

La Chapelle.

L'eglise.

L'eglise

lieu de prières

et une nécessité sociale.

Qu'un édifice, temple ou église dédié au Créateur fut une nécessité sociale, c'est ce qu'ad. avec force S^t Jean Chrysostome « Bourgeois d' » évêque de Constantinople de 397 à 407 s'ingéniait à démontrer à ses concitoyens.

Il suggérait aux propriétaires des grands domaines un moyen pratique de se servir à l'apostolat laïc, et les suppliait de bâtir des temples où les ouvriers agricoles végétaient, avant leur travail, écouter les missives pour la prière.

« Ne faudrait-il pas, disait-il, que
« chacun d'entre eux eût une église, la
« pourvue de revenus, et mit un docteur
« chargé de la prédication, soucieux
« avant tout de christianiser les
« campagnards.
« Pas de villas sans églises ; celles qui
« en possèdent une ressemblent au
« paradis de Dieu ! »

Acta martyrum No.

Cette nécessité s'académicien Daniel Rops
la fait ressortir dans un message du Volume
intitulé à L'eglise des ducs Barbares - 1950 -

« Au temps qui précéda le baptême de
|| Clovis, (496), dans chaque villa franque
|| il y avait un Oratoire où se faisait l'office
|| religieux. Cependant, aux fêtes de Noël,
|| de Pâques et de Pentecôte, on devait se rendre
|| à l'église. Mais, que plus tard on appela
|| Cathédrale, à cause du siège, (Cathedra),
|| de l'évêque.

|| Suite, vers la fin du VI^e siècle, il n'était pas
|| rare de voir un possesseur de Villa embrasser
|| la Religion Chrétienne. De suite, il s'entendait
|| de construire une Chapelle domestique dans
|| l'enceinte fortifiée de la propriété. Cet Oratoire
|| privé était ouvert à toutes les familles qui
|| vivaient sur le domaine et l'excluaient de
|| leur labeur. »

Il est vraisemblable que la Villa de Chastreuxviely
fut elle aussi dotée d'un Oratoire domestique de
ce genre.

En tout état de cause il est certain, fort ancien
que dès le XIII^e siècle une église existait: elle
possédait la forteresse et faisait corps avec elle
au sommet du Montotoie.

Un document du XV^e siècle révèle la présence
d'un prêtre attaché au service de cette église.
En effet, la propre sœur de Jehan II Prouny, sœur
était son frère, qui avait épousé Jacques de
Regnart, seigneur de Rilly, (1441), précise cette présence
par une constitution qu'elle passa avec son mari
et qui stipulait que

- « Les Actes passés entre elle et Jacques,
- « son frère, en la maison de Maître Richard,
- « prêtre chapelain de Chateaufort, doivent
- « être tenus en la manière contenue. »

1^{er} juillet 1446.

Sous la Féodalité ce furent les Abbayes qui fondèrent la plupart des églises dans les campagnes. En effet certaines abbayes avaient institué des Confréries de Bâtisseurs qui ressemblaient de dix à douze membres désignés sous le vocable de « Vailleurs de pierre et d'effaçons ».

Sous la direction d'un Maître d'œuvre qu'on appelait « Docteur en Maçonnerie » cette équipe itinérante exécutait les travaux de construction de l'édifice qu'avait sollicité le Seigneur d'une terre.

Ces maîtres et ces maçons étaient en majorité des érudits en sciences mathématiques, géométriques et professionnelles, en même temps que zélés et éclairés de la foi chrétienne.

Outre plus ce n'était pas des salariés, ils vivaient simplement et naturellement à la charge du Promoteur, et même se contentaient souvent d'une prime à l'année, et l'on peut dire très justement qu'ils travaillaient en franchise, d'où l'appellation qui leur est restée de

Frances - Maçons.

Les matériaux étaient fournis par le Seigneur du lieu, lequel commandait les cortées vicennaises,

parmi les gens trop heureux d'apporter leur contribution matérielle à l'édification de ce qui serait leur église.

Ce fut à l'abbaye de Font-le-Voy, (Bulle de 1164), que le seigneur de Chastrouilly eut recours pour la fondation de l'église qui fut construite sur la hauteur tout à proximité de la forteresse, et, lorsque dans les années 1382-1383 celle-ci disparut, l'église, elle, fut épargnée.

Voici maintenant un extrait de la notation à décrit en détail la structure de l'église de Chastrouilly, telle qu'elle se présente à ce jour :

« Elle a été construite au début du XIII^e s. dans le style gothique angevin.

« La nef est formée de trois travées de plan carré, couvertes de voûtes bombées à l'arête et éclairées par des fenêtres en tiers-point hautes et étroites.

« Le chœur moins large que la nef et terminé par un chevet plat, percé de 3 fenêtres, comprend une première travée semblable à celles de la nef

- 1 et une autre plus courte dont la voûte rappelle
- 1 celle d'une abside à 3 pans complétée par 2
- 11 petites tourelles d'angle.
- 1 " Les nervures très légères sont profilées d'un tore
- 11 les doubleaux de profil rectangulaire aux angles
- 11 ornés d'un boudin, retombent sur des pilastres
- 11 à resaut flanqué d'une colonne et de 2 colonnettes
- 11 avec chapiteaux à crochets.
- 1 " Les motifs sculptés décorent les clés de voûte et
- 11 les points de rencontre des liernes avec le sommet
- 11 des doubleaux et des formerets.
- 1 " Le portail en plein cintre est flanqué de chaque
- 11 côté des colonnettes supportant la retombée d'un
- 11 double arcivolte à profil torique.
- 1 " Les murs latéraux sont surmontés d'une corniche
- 11 à modillons sculptés. »

Dr Frédéric Lesueur

dans « Les églises de Loir-et-Cher »
Paris - Ed. Picard 1909.

Quel seigneur qui avait fondé une église, ou même
qui l'avait restaurée, était réservé par lui et ses
descendants un Droit de Patronage comportant

un certain nombre de privilèges, qu'il ne sera pas sans intérêt de rappeler :

Avant un Pâquier devait être reconnu par le Cœur ou son vicaire aux prières du Pôye, et cité avec tous les noms et qualités aux messes dominicales.

A tous les offices publics, le Pâquier devait être excusé et recevoir le pain crûit le premier ; posséder un banc dans l'église au chœur, et surtout avoir dans l'édifice son tombeau.

En plus, à sa mort, on devait lui rendre les honneurs des sècles funéraires. Il faut entendre par là une bande de peautre noire, large d'un aune un pied et demi tracée sur le mur à hauteur d'homme tout autour de l'église, tant au dedans qu'au dehors, en signe de deuil. La sètre intérieure était traitée en velours noir et tantôt en futaine noire, mais toujours avec les Orures ou l'imbres du défunt, faites des écus de bois.

La sètre durait un an et un jour : après le bout de l'an on grattait les lettres peintes ; quand aux lettres en étoffe, elles devaient de droit à la Fabrique pour le service de l'église.

Mais il arriva que des abus se pratiquoient, certains personnages Nobles, ou même Roturiers, s'arrogeant un titre de Patronage qui n'était pas toujours justifié.

Pour éviter à jamais inconvénient le Roi de France crut devoir publier en 1579 une Ordonnance qui, dans sa pensée, était destinée à mettre fin à ces abus.

Voici copie de l'Ordonnance royale de 1579:

« Nous, pour faire cesser les différends
debats, et contestations de nos sujets,
— avons ordonné —
qu'aucun, de quelque qualité et condition
qu'il soit, ne pourra prétendre: droit, possession,
autorité, prérogatives et prééminences au dessus
des églises, soit pour y avoir: bancs, sièges,
oratoires, escabeaux, armoiries, perrons et
autres enseignes de leurs Maisons, sinon
s'ils ne sont Patrons et Fondateurs
des dites églises.

François I^{er}.
(1515-1547).

La Chapelle seigneuriale fut édifiée dans les dernières années du XV^e siècle, probablement au règne de Louis XII, sous l'impulsion de Jehan IV Rouly, premier seigneur de Châteauneuf & résid.

De plan carré la dite Chapelle épouse l'aire de la travée Nord du Chœur de l'église. Fermée de murs sur ses 4 côtés, elle comportait une verrière de forme ogivale en plus de la porte d'entrée par le dehors. La rosace minuscule qui s'éclaircit du Coeur parait être l'œuvre complémentaire d'une restauration postérieure.

Tout d'abord, la Chapelle eût pour destination propre de servir de nécropole dans le but de recevoir les corps des défunts Nobles - Hommes et des défentes Nobles - Dames de la seigneurie.

Un siècle plus tard, Pierre de Rogues, devenu seigneur de Châteauneuf, du chef de sa femme Jehanne Rouly fit ouvrir une baie donnant vue sur le chœur de l'église - puis ériger un autel qu'il dédia à Sainte Marie.

Quant à ce lieu de pèlerinage, que la statue de pierre de la Vierge au Sourire, (XVI^e siècle), fut la première image vénérée en ce lieu depuis cette dédicace.

Sous le chœur même de l'église avait été creusée une galerie souterraine, l'aile de la Chapelle s'étant avérée insuffisante par la suite des âges pour recéler les corps des Seigneurs - Patrons défunts et de leurs Nobles - Dames.

Cette galerie devait communiquer avec la crypte de la Chapelle où se trouvaient déjà les ossements des premiers Patrons. L'entrée de cette galerie se situe en avant du chœur et dans la nef elle-même. Pour l'ouvrir une dalle de ciment faisant sautoir en forme d'entrée.

Il serait intéressant de savoir comment sont disposés les tombeaux de tous les défunts et défuntes qui furent déposés dans cette galerie mortuaire, et, si les cases portent, comme il est probable, les noms et qualités de ceux et celles qui y déposent leur derniers sommeils.

Un document qui a comme une certaine autorité dans le temps où vivait Charles 1^{er} de Bourbonnais, Seigneur de Chateauroux - 1637 - peut nous renseigner à cet égard.

Ce document gravé sur lamelle de cuivre est exposé en la Chapelle Seigneuriale
où l'on peut lire ce qui suit :

— — — — —
+
— — — — —

Cy gisent

Les corps des seigneurs et dames de Chateauneuf
Fondateurs de cette église

Les derniers inhumés en ce lieu, sont :

Noble seigneur Jehan de Voysmes, escuyer, et
Damoiselle Renée du Plessis, sa femme,
desquels est issue Noble damoiselle Renée de Voysmes,
leur fille unique, femme de Claude de Bonafau, escuyer
en son vivant, seigneur de Chateauneuf et du Foy.
Elle décéda le 24^{ème} jour de Janvier 1641,
Priez Dieu pour son âme !

— — — — —
Bonafau.
— — — — —

Cette dame apposée en ce lieu par l'ordre de
Imbert Louis de Bonafau, escuyer son fils aîné,
seigneur dudit lieu de Chateauneuf
le 17^{ème} jour d'août 1641.

Il semble bien que parmi les Héritiers - Fondateurs
inhumés sous le chœur de l'église, en plus des personnes
précitées, il y ait les Nobles Dames, épouses de Lambert Louis
de Bonnaifau, seigneur de Châteauneuf, et lui-même
vers l'an 1647.

Lambert Louis avait donc rendu un évident hommage
à ses devanciers en leur attribuant le bénéfice du Patronage
de l'église, comme le démontre la copie gravée sur
soubrette de cuivre et portant Armes et Inscriptions qu'il
fit apposer à l'intérieur de l'église en août 1641.

Cependant que son propre fils, Charles de Bonnaifau
se vit intenté un procès en l'an 1657, par lequel Monseigneur
le duc et Comte de St. Aignan en Berry, François Honorat
de Beauvilliers lui contestait cette prérogative et
l'obligeait à retirer de l'église les Armes et l'Étrot, que
son père y avait fait placer.

Il est à remarquer toutefois qu'un arrangement
amiable intervint par la suite entre les parties, disons

Ce ne fut que le 5 mai 1650 que Marie de Vrejet, la
propre veuve de Charles de Bonnaifau, en son nom et comme
Garde-Notée de ses enfants obtint, après jugement rendu

en la généralité d'Orléans, la justification officielle des titres de Noblesse pour les héritiers de Bonafaw, titres que les habitants des paroisses de Couffy et de Châteaumeug leur contestaient.

Dans la galerie mortuaire de l'église furent inhumés, outre les descendants en ligne directe des Bonafaw, les de Forges de Barreucote, devenus par alliance matrilinéaire seigneurs de Châteaumeug et plus tard marquis de Chateaubrun. — 1760 —

Parmi ces derniers personnages, il faut citer :

— En l'an 1755, Messire Pierre de Forges, seigneur de Barreucote, de Parnac, de Châteaumeug et de la Roche d'Orpavin, marquis de Chateaubrun, décédé le 27 mai à l'âge de 75 ans.

— En l'an 1760, Madame de Barreucote, née Gabrielle de la Marche, marquise de Chateaubrun, décédée le 17 janvier, à l'âge de 60 ans, veuve de Pierre de Forges. — Ce ditte laissa un testament des plus édifiants, écrit de sa main, suppliant ses enfants de rester unis entre eux et fidèles aux pratiques religieuses.

— En l'an 1763, Messire Guillaume de Forzy
seigneur de Chateauriveux, en son vivant, Lieutenant
au Régiment de Vexin, décédé de maladie à
Chateauriveux dans sa 21^{ème} année, fils des précédents.

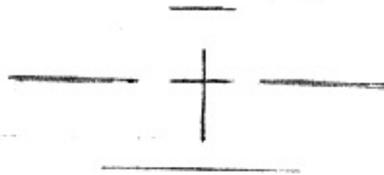
— Ce fut le dernier passage noble à Vincennes de
la sépulture réservée aux Héritiers - patrons. —

— En effet, sa sœur aînée, Gabrielle de Forzy - Chateauriveux
dame de Cumber, la propre tante et tutrice de
dame Augustine Royer - Collard, décédée à
l'âge avancé de 89 ans, fut inhumée dans le petit
cimetière paroissial. — 1831 —

— L'article 1^{er} du décret du 21 Marsial de l'an XII

— 18 Juin 1804 — défend expressément d'inhumer dans
les églises où les fidèles se réunissent pour l'exercice
du Culte. —

— En compensation de cette interdiction, Madame
Augustine Royer - Collard, niece de la dite
dame de Cumber a fait placer dans la Chapelle
du Château une plaquette de marbre noir encadré
sur laquelle on lit ce qui suit :



A la mémoire
de Madame de Cambre
née Gabrielle de Forges - Chateaubrun
décédée à Chateaubrun
le 15 avril 1821
à l'âge de 89 ans.

Priez pour le repos de son âme!

Dès les premiers temps de la Féodalité
l'église appartenait au seigneur d'un lieu
déterminé, qu'il en fut le Fondateur ou
simplement le Patron.

Le seigneur entendait affecter à son église
un clerc de son choix, moyennant prestation de
serment de fidélité et investissait le clerc
de sa charge.

Une bulle pontificale — 1144 — octroya
à l'Abbaye de Notre Dame des Blancs la
possession d'un nombre assez important d'églises,
placées sous la tutelle administrative des princes
Comtes de Blois, et parmi celles-ci les églises
de Seigy et de Châteauroux en Berry.

L'Abbé de Pont. le-Voy se trouvait donc
habilité à nommer les Pleurs-Curés, devantant
toutes ces églises.

Vers la fin du XVI^e siècle, les disciplines du Concile de Trente — 1545 - 1563, — modifièrent quelque peu ces dispositions antérieures par la constitution des évêchés et des paroisses, celles-ci avec Cures résidentes.

Pour accéder à la charge d'une Cure, l'aspirant devait se présenter à un concours, organisé par l'évêque du diocèse pour les Bénéfices vacants.

Admis le postulant devait recevoir la nomination du Patron collateur de la Cure; après quoi l'Ordinaire donnait l'investiture spirituelle qui en latin se appelait :
« Cura animarum »

Parmi les heureux Bénéficiaires de cette investiture canonique, on relève les noms des personnages suivants :

— sans vouloir dresser une liste complète —

François de Bonnafau,

écuyer, seigneur de Bachan,
né en 1614 d'Imbert Louis de Bonnafau et
de dame Helene le Test, sa première épouse,
prêtre. — Bachelier en Droit et en Histoire,
Chanoine du Chapitre de la Collégiale de
St. Oignay en Berry, dès 1635, Curé de
Châteauneuf, puis élu Doyen dudit
Chapitre en 1644.

En l'église collégiale de St. Oignay, on peut
lire l'épitaphe suivante :

1705, le 6 décembre
A été inhumé dans les crottes (la crypte)
Messire François de Bonnafau, prêtre,
Doyen de cette église
agé de 91 ans et 25 jours
après avoir été Doyen pendant 61 ans.

Henri Dupont,

prêtre, Le 14 Juin 1674 en
compagnie de Boulay, curé desservant,
en l'église de Couffy, Henri Dupont, curé
desservant de Châteauneuf, figures au Baptême
de deux cloches; Marie et Anne, à
l'usage de l'église de Faveroles en Berry,
Mettre Jacques Goumeau étant curé de
la dite paroisse de Faveroles.

François Durand,

Fut le prêtre qui signait les
Registres : « Recteur ecclésiastique de Castro Teteri »
Antérieurement il avait été Vicaire à S.^t Aignan
de 1684 à 1691. — Le 16 septembre 1693, il
donne la bénédiction nuptiale à Louis de Vouhet
et à Marie de Bonnifant. — Le 16 janvier 1713
il rédige l'Acte de Sépulture de Louis de Vouhet
Sieur de la Roche, (d'Anjou), « décédé à 52 ans.
En 1722, il figure comme prêtre en l'église de
Faverolles en Berry. — Le 21 juin 1732, il confère
le Baptême à Gabrielle de Fozes, fille de Pierre
et de Gabrielle de la Marche, son épouse.
Le 5 novembre 1734, il confère le Baptême à
Pierre II de Fozes, fils puîné de Gabrielle.
Parallèlement le 7 juin 1735, il confère encore
le Baptême à Louis de Fozes, fils de Gabrielle
et de Pierre II.

François Bonnechère,

prêtre. — Le 4 août 1740, le
Régistre paroissial de l'église de Chateaufort
révèle la naissance et le baptême de Marie de
Forges, fille de Pierre et de Gabrielle de la Roche
sœur des dits Gabrielle, Pierre II et de Louis.

— Quoiqu'il n'ayant pas conféré le Baptême à
la dite Marie de Forges, en raison d'une absence
François Bonnechère curé de la paroisse a signé,
après l'avoir établi l'acte lui-même, l'acte de
Baptême sur le Régistre.

Léon Colesse.

Le 2 janvier 1752, ce père signe un billet en faveur de Marie de Forges, en vue de son entrée à l'École de St. Cyr. — Le 9 janvier 1760, par acte testamentaire, Madame de Barrenne alloue à M^{lle} Colesse une pension viagère de 150 livres par an, que doit lui payer le fils cadet Guillaume, en raison de certains services.

Le 18 janvier 1760, M^{lle} Colesse signe, en qualité de tuteur élu par Justice de Guillaume de Forges, chevalier, sgr. de Chateaubrun, et de Marie-Jeanne de Forges, tous deux enfants mineurs de Dame de Barrenne décédée. L'Inventaire des Biens mobiliers et immobiliers relatant de la succession de ladite défunte dame, veuve de M^{lle} Gene de Forges, devenu Marquis de Chateaubrun.

Olivier Laisné.

En date du 24 août 1703, l'acte de
sépulture de Messire Guillaume de Forges, Chevalier
de Châteauneuf indique que le prêtre Olivier
Laisné, curé de Châteauneuf, était présent au
même titre que les autres ecclésiastiques ci-dessous
désignés, savoir : — Sieur Estienne de Brumau
Chanoine au Chapitre de la Collégiale de S.^t Aignay,
— Sieur Audouin, curé de l'église de Seigy.
— Sieur Estienne Dupont, curé de l'église de Lys.
— Sieur René Duval, prieur de Bellebat, et
curé de l'église de Couffy. — Sieur Edmond
Babault, vicaire à S.^t Aignay. — Sieur Jacques
Munier, prêtre auxiliaire à S.^t Aignay.
— Sieur Pierre Duval, vicaire bénéficiaire de
S.^t André (route de Marcuil), et curé de l'église
de S.^t Romain.

Jean Baptiste Loudoy.

Ce prêtre, curé de l'église de Chateaudreux, y fut installé vers 1785; on trouve, en effet, 2 Actes signés de sa main cette année-là: le premier le 13 novembre, le second le 28 décembre.

Il est bien regrettable que faute de documents on ne soit pas mieux renseigné sur les événements qui ont pu marquer son comportement pendant la période révolutionnaire.

Quand en 1789 éclata la grande Émeute Jean-Baptiste Loudoy résidait à Chateaudreux et la paroisse relevait de la juridiction de l'Archidiocèse de Bourges.

On a généralement noté que les débuts de la Révolution ne furent pas défavorables au Clergé; les difficultés commencèrent à surgir dans les campagnes après le vote par l'Assemblée Nationale de la Constitution civile du Clergé,

— 12 juillet 1790 — Les curés de paroisse, régis par l'évêque, étaient nommés par les Communes et devaient prêter serment à la Constitution.

Le 13 août 1791, le Pape Pie VI condamna publiquement cette Constitution civile du Clergé, et interdit formellement la prestation du serment, qu'elle comportait; de là tint le conflit qui s'instaura entre l'Autorité civile et l'Autorité religieuse.

Il y eut donc, par la suite, des prêtres assermentés et des prêtres insoumis, ces derniers réfractaires à la Loi. Les assermentés furent seuls reconnus, et donc favorisés; quant aux insoumis ils furent placés dans l'obligation de renouveler leur prestation de serment, sous peine d'être regardés comme « suspects », — septembre 1791 — puis, sous peine d'être déportés purement et simplement, — mai 1792 —.

Comme il se trouva plus de réfractaires, l'Assemblée législative entra résolument dans la voie de la contrainte et même de la coercition.

Le décret du 26 août 1792 stipulait que tous les prêtres qui n'avaient pas prêté serment seraient tenus de sortir sous les 3 jours hors des limites des districts et des départements de leur résidence, et dans la quinzaine hors du royaume.

Après ce délai, et à défaut de passeports les prêtres
étaient passibles de la déportation, à la Guyane.
en conséquence de ces mesures plus de 4000 prêtres
réguliers et séculiers firent le chemin de l'exil.

On a tout lieu de penser que J. B. Faudon, curé
de Chateauroux, ayant refusé de prêter serment
à la Constitution civile du Clergé fut arrêté comme
« suspect », emprisonné et peut être déporté.

Après le 21 juin 1795, l'horizon politique sembla
s'éclaircir, et beaucoup de Clergés pétitionnèrent
en demandant que leur église fut ouverte, et que le
culte divin fut célébré en toute quiétude et esprit.

C'est alors que dom Jacques Mermier, prêtre
auxiliaire de l'église de St. Clément en Berry fut, par
délégation officielle du Grand Vicaire de Bourges,
Responsable de l'Administration diocésaine,
désigné pour,

« le Curé étant absent »
rétablir le Culte catholique dans l'église
paroissiale de Chateauroux.

Jacques Meunier, délégué

Du Juillet 1795, dom. Meunier exerça
attentivement, mais sans provocation, aucun des
ministères pastoraux dans la paroisse de Chateauroux.

Le premier Acte enregistré par lui fut un
Baptême, celui de Jeanne Pournier à la
date du 26 Juillet, en la fête de St^e Anne

On a relevé que dom. Meunier avait enregistré
en fin d'année 1795 : 24 baptêmes et 8 mariages
en cours d'année 1796 : 37 baptêmes et 9 mariages
pour l'année 1797 : 31 baptêmes et 7 mariages

Le 22 Juin 1797. fête du Corpus Christi ou Fête Dieu
le Registre paroissial mentionne :
8 garçons et 7 filles admis à faire la 1^{re} Communion
14 garçons et 21 filles admis à renouveler.

On sait que le 18 fructidor de l'an V =
4 septembre 1797 amena une certaine aggravation
de la persécution, pour les prêtres et évêques ; ce pour
quoi dom. Meunier jugea prudent de s'écarter.

Le dernier Acte enregistré par lui fut le baptême
de Claude Beschoy, en date du 9 septembre 1797.

Veuve depuis 1787 Madame de Cambre,
après bien des vicissitudes de succession maritale,
resta avec un viager fait avec elle.

Un acte notarié de 1789 fait état néanmoins de
sa grande libéralité; l'année 1788 avait été désastreuse
pour les biens et les récoltes. Deux fermiers qui ne produisaient
rien sur leurs terres annuelles, et même des barrières,
ne fit remise de leurs dettes; elle eût plusieurs de
ses biens pour faire face à des charges nouvelles, ne
voulant se réserver que son hôtel de St. Aignay avec sa
remise, et ce qu'il est convenu d'appeler le domaine
de Chateauneuf.

Dès lors, on comprend pourquoi, lorsqu'en 1793 elle
fut arrêtée en qualité de « suspecte » sur l'ordre du
Comité révolutionnaire de Blois, l'écrit le Lieutenant
de Gendarmerie de Carumont témoignait à la ci-devant
Citoyenne la plus grande déférence, en même temps
que le plus profond respect. On comprend mieux aussi
pourquoi, en 1803, la même Dame de Cambre fut par
une prudente et avisée diplomatie prié du Conseil Municipal
de Chateauneuf faire reconnaître ses droits de propriétaire
légitime sur la Chapelle afférente à l'église.

En effet, résidant cette année là au hôtel à S. Dignon, elle y avait été présentée par l'ensemble des Membres du Conseil général de la Commune de Chateauneuf pour un aménagement à apporter à la Chapelle dont elle revendiquait la propriété.

Ces Conseillers estimaient que le chœur de l'église y était pas suffisamment éclairé puisqu'effectivement il ne recevait qu'un faible jour du levant et du midi. Ils espéraient de même que la dame de Cambre pourrait consentir à ce que le mur séparant l'église de la Chapelle fut ouvert en entier : on y formerait une arcade et par l'ouverture plus spacieuse le chœur se trouverait mieux éclairé de ce côté par la croisée que possédait la Chapelle.

Un double avantage en résulterait : d'une part, les assistants verraient plus clair, et d'autre part, la propriétaire aurait la faculté de faire communiquer la Chapelle avec l'église, et, de ce fait, mieux participer à l'office du jour.

La dépense nécessitée par cette opération serait de peu d'importance puisque le mur de séparation se trouvait déjà ouvert par une baie grillagée. De plus, Madame aurait la possibilité d'ériger une balustrade destinée à empêcher toute communication entre l'église et la Chapelle, si tel était son désir.

Ces raisons exposées, Madame de Cambre souvint
d'ambler à la Requête des Municipaux; elle offrit même
de couvrir les frais de l'opération: soit, Cent francs.
Néanmoins, le Contrat parti fut assorti d'une clause
réservatrice et d'importance pour la propriétaire
elle-même et aussi pour les Héritiers éventuels, savoir
la faculté de rétablir le mur supprimé au cas
où l'église, pour une cause quelconque, aurait
une destination autre que de servir au Culte
Catholique, et où la Chapelle n'aurait plus son
usage Cultuel.

La minute du Procès-Verbal fut établie à la Table
communale de la Mairie de Chateauroux, en la présence
de Monsieur le Maire et de 3 Délégués du Conseil
municipal et de la Dame Veuve de Cambre, par
devant les 2 Notaires publics de S^t Oigney en Berry.
Le 29 novembre 1802, - 19 Frimaire de l'an X.
Signé: Gabrielle de Forges-Chateaubrun, Veuve de Cambre
Jean Loudon, propriétaire — Ministre Quelereau
Chesdier, sieur — Cantin Gauthier, sieur — Bergery
Pierre Lecointe — Bourbonnais — Etienne Gauthier, fils
François Blanchet — Lebert François, Maire
— 2 notaires (N. P. S. S.)

Charles Duvall, prêtre.

La paroisse de Chateauroux fut attachée, du fait du Concordat de 1801, au diocèse d'Orléans. Le prêtre Charles Duvall prit possession de la cure vers octobre 1806.

Né en 1753 de Charles Duvall, père, et de Marie Elisabeth Charaquet, sa mère, Charles aurait pu être ordonné prêtre vers 1775 au plus tôt.

Il exerça son ministère pastoral à Chateauroux plus de 18 ans. C'est à la cure de Chateauroux qu'il décéda le 20 avril 1831, 5 jours après le décès de Madame de Cambre : il comptait 68 ans.

Il fut inhumé dans le cimetière paroissial le 21 avril 1831, en présence des sieurs François Lebert maire de la commune et d'Alexandre Renard, adjoint, par le ministre Tichereau, prêtre habitué à St. Aignan.

Dom. Froumy, prêtre.

Dans les premiers jours d'août 1821, la Cure de Châteauneuf eut à titre provisoire au sieur Froumy, lequel fut promu Curé de Meusnes en 1822, tout en gardant Châteauneuf comme desserte, et cela jusqu' en septembre 1824.

Jean Baptiste Desneuf, prêtre.

Nommé Vicaire à S.^t Oigny au début de l'année 1824, le sieur Desneuf fut promu à la Cure de Châteauneuf à la fin de septembre 1824.

Il quitta Châteauneuf pour le Peseux en cours d'année 1827.

Jean Baptiste Lebeurier, prêtre.

Originaire de Normandie
Le sieur Lebeurier vint à Chateauroux avec
sa mère, Madeleine Brinet, veuve de Jean -
François Lebeurier, et 2 sœurs : Madeleine
et Anne - Désirée.

Il prit possession de la Cure en l'année 1827.

Le siège épiscopal de Blois fut rétabli en 1823,
avec la nomination de Mgr. Philippe François de Launay
- 1823 - 1844 - Par cet évêque la vie diocésaine reprit
son cours accoutumé, et c'est ainsi que pour Chateauroux
il y eût un fait marquant qu'on ne pouvait omettre.

Le 2 Juin 1827, un Vendredi, et l'un des premiers jours
de temps doux après les longues gelées printanières, une
confirmation générale eût lieu.

Les Confirmands furent au nombre de 158, dont :

82 hommes, jeunes et d'âge mûr

et 76 dames et jeunes filles.

Les uns et les autres de 13 à 32 ans.

Tout le Clergé de 1827 avait été employé à faire
l'instruction religieuse de ces Confirmands.

A notes encore le Legs Gabriel Audrol.

1849. - Legs Audrol Gabriel.

L'an 1849, le 7 octobre
Les Membres du Conseil de Fabrique, réunis
en Séance Ordinaire, au nombre de six,
ont accepté, avec reconnaissance, le legs de
Cinq cents francs

que Monsieur Audrol a fait à la Fabrique,
et décidé que cette somme sera employée :

1. à déboucher les croisées de l'église
et à les faire vitrer à neuf;
2. à reprendre en sous-œuvre les piliers
de l'église qui en ont besoin.

Ont signé: Pierre David

Martineau

Désiré Vuffin

+

Lucas
maire

Lebeurier
curé

Honoré Lebeurier, prêtre.

Neveu de J. B. Lebeurier,
remplit la fonction d'auxiliaire de Châteauneuf
dans les derniers temps de la vie pastorale de
son oncle.

À la mort de celui-ci, Honoré laisse à la
Fabrique de l'église de Châteauneuf quelques
charges avec Prévues.

Mort en l'année 1903 à 89 ans.

Jean Baptiste Lebeurier, Curé de Châteauneuf, est
décédé à la Cure le 27 octobre 1875.

Son corps fut inhumé le 29 octobre dans le
Cimetière paroissial : il repose sous une dalle
de pierre couchée entre la Croix centrale et la
tombe de Royer-Collard.

L'abbé J. B. Lebeurier passa 17 années de
sa vie à la Cure de Châteauneuf.

Les réunions se faisaient le soir vers la tombée du jour, toute la population, sauf malades et vieillards, était présente, venant des hameaux les plus reculés; il faisait froid dans l'église, pas chauffée, feu éclairé, et cependant personne ne se plaignait.

En effet de novembre 1836 à 1837 était survenu un hiver particulièrement rigoureux. Le jeudi saint, 23 mars 1837, la neige était tombée épaisse et en telle abondance qu'elle eût pu être sous pieds sur le sol; la gelée et le froid n'avaient cessé que la veille de la Confirmation générale. Cette cérémonie fut des plus édifiantes, et le souvenir en fut gardé longtemps dans la population. Après la tourmente révolutionnaire, ce fut une renaissance de vie religieuse, de vie paroissiale.

Parmi tout d'autres, un fait, encore, sur lequel le prêtre religieux mérite de retenir l'attention:

L'érection du Chemin de Croix en l'église de Chateauneuf le 14 janvier 1848, fête patronale de S^t Hilaire, évêque de Poitiers.

Voici copie du Procès-Verbal d'érection:

" Nous, soussigné, Chanoine de l'église cathédrale de
 " Blois, en vertu d'une Autorisation, à nous accordée par
 " Mgr. Marie Auguste Fabre des Esbarts, év. de Blois
 " à ce autorisé lui-même par un pouvoir spécial à lui
 " accordé par N. S. P. le pape Pie IX, le 17 juin 1848, auto-
 " érige, ce jour d'hui, dans l'église paroissiale S^t Hilaire
 " de Chateaufort, sur l'invitation écrite adressée à Mgr.
 " l'évêque de Blois, par M^r le Curé de ladite église, en date
 " du 28 décembre dernier, et, en présence des paroissiens,
 " ainsi que d'un très grand nombre de fidèles, habitants de
 " cette paroisse, les Stations du Chemin de Croix, avec toutes
 " les formalités et cérémonies requises. En conséquence, et
 " suivant le tenor du Prescrit, tous les fidèles qui visiteront
 " les Stations et rempliront les conditions prescrites, pourront
 " gagner, chaque fois, les Indulgences que les Souverains Pontifes
 " ont attachées à cette dévotion:

A Chateaufort le 14 Janvier 1848

Ont signé: A. Pachery, Chay.

Jean Baptiste Lebeurier,
curé de Cl.

Chollet
curé de Couffy
Chevalier
vicaire à S^t Aignan.
Giraud

Pierre David,
né à Chateaufort
curé de S^t Georges
le 13. 9. 14 à 89 ans.

Alphonse Pierre Hébert.

Ordonné prêtre en 1866
il fut vicaire de 1870 à 1872. Nommé pr. Curé
de Châteauneuf, il devint Curé de droit en 1875
à la mort de l'abbé Lebeurier. Il quitta la cure
en 1904 à l'application de la Loi dite de Séparation
des Églises et de l'État, et se retira à V. Aiguon,
où il mourut le 18 octobre 1909, à l'âge de 69 ans.

Avec autorisation spéciale, son corps fut inhumé
dans le cimetière communal désaffecté, où sa mère
avait été inhumée; il y repose sous une dalle de
pierre couchée à quelques pas à gauche de la tombe
Lebeurier, la dalle sans doute recouverte de lierre.

Comme Curé de Châteauneuf, l'abbé Hébert
vécut ses années 1901 - et marqua par le vote de
la Loi des Associations et la fermeture de l'École
maternelle Audrat. Il vécut aussi ses années 1905-1907
avec les Inventaires des Biens mobiliers et immobiliers
de la Mairie Curiale. Fabrique de l'église de
Châteauneuf. —

Joseph Veillat, prêtre.

Ordonné prêtre en 1890, l'abbé Veillat était curé de Couffy, quand il fut désigné à la succession de l'abbé Frébet comme Pro. Curé en 1905. Quand l'abbé Frébet se retira définitivement du ministère pastoral, l'abbé Veillat devint contre sa volonté Curé de Chateauroux. Il fut installé canoniquement le 2 septembre 1906 et commença à résider à la Cure en 1907. Il quitta Chateauroux en 1913, et prit possession de la cure de Prunay, ex loicure de la Gatine, Bouraigelle.

Célestin Martin, prêtre.

Ordonné en 1895, Vicarie à Couz Chesery il était curé de St. Galien, Cher quand il fut désigné pour succéder à l'abbé Veillat. Il fut installé canoniquement curé de Chateauroux en 1913. Il quitta la Cure en 1924.

Amédée Vilpoux, prêtre.

Ordonné en 1902, était curé de Villeherviers quand il fit en 1924 la succession de l'abbé Martin. Il mourut à Chateauroux le 18 janvier 1956, et fut le dernier Curé investi de Chateauroux. Il repose au cimetière de Echeilay.

En 1885, M^r Paul Oudral, alors maire de Chateauneuf, ayant récupéré la copie du document du 29 novembre 1808, laquelle avait été égarée, et concernant le droit de propriété de la Chapelle, saisit à nouveau le Conseil de Fabrique d'une requête pour abrogation radicale de la jouissance viagère fixée par ledit Conseil en l'année 1876.

Dans le temps que la famille Oudral rentrait dans la possession gratuite de la Chapelle M^r Paul donnait à l'abbé Gœbert, curé de la paroisse, l'assurance que la Fabrique recevrait sous une autre forme plus que l'équivalent de la Redevance imposée.

Une sorte de brouillon testamentaire sur papier libre et non signé, quoique daté du 20 novembre 1882, révèle que Madame Oudral avait la ferme intention de contribuer à l'agrandissement et à la restauration de l'église paroissiale, les murs de soutènement n'étant plus aptes à recevoir les voûtes.

Suivant ce billet M^{me} Oudral, en cas de disparition inopinée, déléguait sa Légataire Universelle à réaliser soit de son vivant, soit par son propre testament ce projet.

A noter qu'il était bien spécifié que ni la Fabrique ni la Commune n'avaient à apporter de contribution et de ce fait, par la suite, revendiquer un droit quelconq.

La mort de M^e Paul Audrol survenue en fin d'année 1889, apporta du retard à la réalisation concrète du projet.

Ce fut le 16 octobre 1892 que M^{gr} l'évêque de Blois bénit, dans la matinée, la chapelle et la Chapelle des Religieuses qui avaient une Ecole Maternelle pour les tout jeunes enfants de la Commune.

Et, dans la soirée de ce même jour M^{gr} Charles Honoré Laborde bénit et posa la première pierre d'un nouveau Campanile. A remarquer que le clocher actuel fut une deuxième édition, l'édifice qui le précéda donna l'impression d'un Campanile comme écrasé par rapport à la masse du monument qui constituait l'église d'alors.

Ce fut là, d'ailleurs, le point de départ dans la série des travaux qui, en cinq années, devaient aboutir à la réfection quasi totale de l'église, et rendre celle-ci telle que nous la discutons actuellement.

Toutes les pierres effritées furent remplacées par des nouvelles moins friables et l'on eût soin de conserver les pierres sculptées en figures grimaçantes ou animales formant l'abside des Vêpres à leur naissance.

Ces figures ainsi exposées à l'extérieur représentent les divers aspects de ce que sont les péchés capitaux et symbolisent pour les fidèles qu'ils doivent s'en déprendre pour être dignes d'entrer au Sanctuaire.

Adossée au clocher fut édifiée la Chapelle à l'Apôtre Paul en souvenir de M^r Paul Oudral. Chapelle séparée du chœur de l'église par trois arcades de forme égale soutenues par 2 rangs de colonnades jumelées et dans le but de laisser passer la lumière du jour par la verrière au Midi.

Au chevet de cette Chapelle fut dressée la Sacrificière où tous les objets servant à l'exercice du culte divin sont entreposés dans de hauts et spacieux placards en vieux bois de chêne.

Restauration complète : trois autels furent élevés : deux trois sont de pierre.

— Le Maître-autel, collé au fond du sanctuaire et surmonté de 3 vitraux à personnages colorés, en ton fraîche, rappelant assez les couleurs d'usage au Moyen-âge et reposant pour les yeux :

— Le vitrail du centre représente le Christ mort en croix ; à ses pieds figurent Marie Madeleine la pénitente ; de chaque côté, debout, la Vierge douloureuse et Jean le disciple bien aimé.

— Le vitrail de gauche représente la naissance de Jésus, un nouveau-né couché dans une mangeoire d'animal ; en arrière et à genoux comme adorateurs : Marie et Joseph ; en haut, les Anges qui annoncent la naissance aux hommes de bon vouloir.

— Le vitrail de droite représente le Christ ressuscité environné de lumière, et à ses pieds l'ange gardien tout prosterné ou même renversé de stupéfaction devant le tombeau désormais vide.

Le tabernacle de pierre comme l'autel, avec porte en cuivre doré, table en adaut, degrés de chaque côté.

La table de communion, de pierre également, fermée de deux portillons en fer forgé peints ou vernis doré.

— L'autel de la chapelle de la Vierge, avec son très relevé motif de fond formant niche imitée des Catacombes, au milieu de laquelle émerge la virgine statue de la Vierge au Sourire, statue du XVI^e siècle, classée ces années passées et qui, de ce fait, fait partie du patrimoine national de l'art sacré.

— L'autel de la chapelle St. Paul, avec son détable moderne, formé d'une pièce unique de toile feinte en couleurs vives, superposée de 3 arcades. La majeure, au milieu; les deux mineures de chaque côté, constituant pour l'œil des visiteurs attentifs, 3 panneaux distincts. Cette toile représente Paul l'apôtre, en marche vers une nouvelle communauté de disciples du Christ, et portant le Livre Saint des Ecritures, qu'il commentera à sa manière et si prodigieusement aux Conciles formant ces communautés établies par lui, en Grèce, en Crète et Orie Mineure et jusqu'à Rome même, et sans oublier l'Espagne.

— La Chaire, elle aussi de pierre, dans le vaisseau même de l'église toute placée avec son escalier, encadrée qu'elle est dans la paroi adossée au corps même du clocher.

— 2 Statues, de pierre et signées A. Suchetet.

— St. Gilles de Poitiers, (+ 307), patron de l'église
don de la famille Royer-Collard, (1838).

— N.B. Une lettre datée du 12 juin 1838 et adressée à M.
Luceviers, curé de la paroisse, révèle que le Donateur avait
besoin de connaître exactement la mesure de l'emplacement
destiné à recevoir cette image du saint; et Royer Collard ajoutait:
« la personne qui doit la produire mettra tous ses soins pour
l'exécution de l'œuvre d'art. »

— St^e Barbe — Barbara — Vierge martyre vers 235,
qui on invoque contre la foudre, l'incendie, don très
probable de la famille Royer-Collard.

— N.B. St^e Barbe est particulièrement invoquée en la ville
de Bourges, une église étant le siège de l'Archevêché.

Ces 2 statues furent encadrées dans un large-niche,
en retrait, sur les parois latérales du grand ogive, qui,
à la fois, sépare et relie la nef de l'église du chœur
lui-même.

Dans la base du clocher au rez de chaussée furent placés vers 1895 deux autres statues :

— La statue de S^t Jean Baptiste,ignée A. Cherchet — 1898 — Sans la tribune cette statue aurait eu la place toute indiquée dans les Fonts-baptismaux.

— La statue de S^{te} Siboige,ierge martyre bergère, devenue patronne du Berry. Aux siècles passés l'élevage du mouton était une industrie florissante en Berry.

À l'intérieur du clocher sur la paroi Nord, de chaque côté de la statue de S^t Jean-Baptiste, se trouvent incrustées 2 pierres quelque peu noircies par le temps; ces pierres furent récupérées lors de l'érection du clocher.

L'une de ces pierres porte une inscription en vieux français du cru qui a été déchiffrée et interprétée.

Cette pierre, en effet, porte l'énoncé du vœu qu'au nom de ses ouailles fit le Pieu. Curé

du temps, à savoir : de se porter en pèlerinage le
lundi de Pentecôte 1613 au sanctuaire de la Bonne
Dame de Nanteuil, situé à la limite du faubourg
de la ville de Montrichard — Mons. Urichardi —

Voici copie de l'inscription, telle qu'on peut la lire :

L'AN 1613 — A BASTESSON — COMEÇA — A BAYONE —
ET SANT^{-YENS-} FINI — ANTRE — LUY S ET — VILANTROIS
ON²¹ — LE VEX — DALER — A S. ANNE — TOUS —
PROCHE — MONTRICHARD — 1613

Et voici interprétation de l'inscription :

L'an 1613 il y eut orage de grêles ; l'orage commença
à percer au lieu dit Bayonne, et sans courir que s'épuisa entre
Lye et Villeantrois ; on fit le voeu d'aller à St^e Anne près Montrichard.

Ainsi donc, en signe de reconnaissance pour avoir
été préservés de la grêle et de l'orage qui la portait,
les habitants de Châteauneuf, sous la conduite de
leur Pasteur, sont allés à pied, le bâton à la main, et le
sac aux provisions sur l'épaule, se rendre en pèlerinage

en pèlerinage à S^{te} Anne, vénéral tant que la
Vierge Marie, dans le sanctuaire de Nanteuil, au
faubourg de Monthichard.

Nanteuil est à cinq bonnes lieues de Chateaufort
Peut être est-il permis de supposer que ces Pèlerins
prirent le chemin d'Origny afin de transiter par
l'abbaye de Dignes-Vives - 1154 - pour aboutir
au Vicar Cler et par le pont de Monthichard et les quais
à la Chapelle de Nanteuil.

Les cloches.

Louis de Bommasau, de la Branche de Bachau
seigneur seigneur de Péquigny - 1680 - 1715 - figure
comme parrain d'une cloche en la paroisse de Chateaudun
le 27 septembre 1674.

Louis était fils aîné d'Honorat de Bommasau
et de Anne du Genet; il avait été baptisé
le 14 août 1659. Le jour même de sa naissance.

On est en droit de penser que cette cloche dont Louis
de Bommasau fut le parrain, était la cloche attachée au
compas de l'église de Chateaudun.

Elle servait parfois le Bay aux Armes, les uns
appelaient les gendarmes; mais, plus souvent, elle sonnait
les glas funèbres ou encore l'heure d'appel aux
offices religieux.

Quand au début de l'été 1793, le capitaine de Génie
Lazare Carnot - 1759 - 1823 - fut chargé des Galeries
militaires, ce Conventionnel, afin d'équiper →

Les Armées de la République, décrète la mobilisation
de toutes les cloches des églises et autres monuments publics
dans le but évident de les fondre en canons.

Ce fut donc dans les armées qui fuirent 1793 que
la cloche de l'église de Chateaubourg fut descendue
et envoyée à la fonte.

Vers l'année 1832, l'on songea à redonner au campanile
une remplaçante solide à la cloche qui avait été réquisitionnée.
Cette cloche, nouvellement fondue, devait être bénite
dans la dernière quinzaine de juillet.

Mais 1832 fut marquée par une virulente fronde
épidémique de choléra. Cette épidémie fit de nombreuses
victimes, tant à Paris qu'en province; Orléans, La
Roche, St. Dignon même connurent quelques cas isolés
de cette maladie, pouvant même en danger.

À Paris, M^r et M^{me} Gabriel Audral, payèrent
leur tribut à cette maladie, malgré tout mystérieuse, et
au mois de juillet 1832, tous deux étaient en danger.
Le docteur avait contracté ce genre d'épidémie au
chevet des malades dans un service hospitalier, où

les médecins valides se reléguèrent à tout de suite.
Cet état réputé dangereux empêcha malheureusement
à M^r Royer-Collard de quitter Paris, afin d'être présent
à Chateauroux pour la bénédiction et la mise en place
de la cloche nouvelle.

En effet, il devait remplir l'office de Parrain à la
bénédition solennelle de la cloche.

Le 24 juillet 1832, M^r Royer-Collard, par lettre,
déléqua M^r Jouanneau, greffier du juge de paix à
St-Dignay, pour le représenter et remplir l'office de parrain.
Il lui envoya, d'urgence, une étoffe précieuse, destinée
de prime abord à habiller la cloche, et par la suite à
devenir un ornement d'église.

La bénédiction de la cloche fut faite le 29 juillet
par l'abbé Jean-Baptiste Lebeurier, curé de Chateauroux,
lui-même délégué par le Grand Vicaire de Blois suspiré.

La cloche, à sa bénédiction, recut le nom
de

Paul-Marie.

Elle eut pour parrain :

Paul Royer-Collard
représenté par M^r Jouanneau

et pour marraine :

Marie Elisabeth Chevaller
rie Bernardeau, femme du juge de paix

et pour témoins :

Pierre Lucas

Marie Renaud

Noël Polpondeur

Marie Bernardeau.

Les circonstances qui déterminèrent
M^r Jean-Baptiste Lebeurier,
curé de la paroisse de Châteauroireux, à donner
2 soeurs-cloches à
Paul-Marie
ne sont pas connues.

Cependant, l'on peut supposer et peut-être
à bon droit qu'ayant pris place au Campanile
peu de temps après la signature de l'Armistice
de 1871, ces 2 cloches furent comme un témoignage
public de reconnaissance envers le Providence Divine.

En effet, Châteauroireux, ou plutôt sa population,
n'a pas vu défiler dans la rue principale
du village les patrouilles qui venaient de
la direction de Cours vers Viezy. Les Uhlans
bavarois n'avaient pas dépassé S^t Dizier.

Ces 2 cloches,

La première :

Rose - Hilaire

J'ai été bénite en 1871
J'ai eu pour parrain :

Monsieur Paul André
Avocat à la Cour Impériale de Paris

et pour marraine :

Madame Veuve Fochin
née Olivet
résidant à Péquigny.

Cette cloche a été donnée par
l'abbé Jean-Baptiste Lebeurier
curé de la paroisse depuis 1828.

Belle est l'inscription relevée

sur le bronze de la cloche : Rose - Hilaire

La seconde :

Barbe

en 1871, j'ai reçu ce nom ^{je m'appelle}
j'ai eu pour marrain :

Abbe Roger de Colleyrand - Périgord
au château de Valencay

et pour marraine :

Madame Paul Oryol
née Delins

Cette cloche a été donnée par
l'abbé Jean-Baptiste Lebeurier
curé de la paroisse depuis 1828.

Belle est l'inscription relevée
sur le bronze de la cloche Barbe.

+

Table généalogique
des familles seigneuriales
de la
Châtellenie
de
Châteauneuf.

Les Raüy ou Rouby.

1377. - Loÿs (Louis) Rouby, sgr. de Mesnetou.

Jehanne Bellon^x, (Bellone),
par acquisition, 1382, sgr. de Péquignon,
par acquisition, 1395, sgr. de Châteauneuf

1398. - Jehan Rouby, sgr. de Mesnetou.

Marie de Préaulx.

1423. - Jehan II Rouby, sgr. de Mesnetou.

Melissa de^x la Brosse.

Jehan III Rouby

à reporter →

1450. Jehan III Rouby ^{iq. de Nécrou}
x Marguerite de Graçay ^{de la Brosse}
Branches d'États ^{de Châteauneuf}
Châteauneuf

Jacques Rouby
x Marie de la Châtre de Nancay

Jehan IV Rouby
^{iq. de Pérougnon}
^{iq. de Châteauneuf}
Branches de Châteauneuf
à reporter →

1500. Jacques II Rouby
x Anne Bizille de Bussières
(Roches)
fait beaucoup Bussières

1530. Jacques III Rouby
x Anne de Fontenay

Jehan Rouby
Homme d'armes
1544 1570. + B. Justice

Les Rouhy

Branches de Chateaudieu.

1641 = Jehan IV Rouhy, sqt. de Chateaudieu.
 x
 Jehanne Biersassis, Veuve Bertrand.
 nés Bertrand | nés Rouhy.

1. Hercule (Sermelles)	2. Françoise Suzanne x Pierre d'Estables	3. Edme-Hénon x Françoise du Chesnay (héritière de droit sans postérité.)	4. Jehanne x 1528. Pierre de Voysines.
------------------------------	---	---	--

La Seigneurie de Chateaudieu
 du fait du mariage de Jehanne Rouhy
 avec Pierre de Voysines
 passe à la Maison de Voysines.

(héritière de fait
 par testament
 de son frère)

Les Joyssines.

Guillaume de Joyssines.
x sgr. de Lalau.

N.

Jehan de Joyssines.
1493. x sgr. de Lalau

Marquise de Montigny

Jehan Francois de Joyssines.
x sgr. de Lalau

Charlotte de Marcheville

dont 6 enfants

Francoise
Medecine

Pierre

Jehan
Marie

Jehan

Pierre

1525 x sgr. de Lalau

Jehan
Prouhy

dame de
Chateaufort

Jehan

1525 x sgr. de
des noces

1527 x sgr. de
des noces

Gilberte
de Chateaufort

à reporter →

→ report 2

5 enfants :
François
Jehan
Claude
Louis
Charlotte

Pierre de Voysines. sq. de Luce

1525. x

Jehanme Rouhy. dame de Chateauroux

Jehan de Voysines. sq. de Luce
sq. de Chateauroux

1558 x

Renée du Plessis

fille unique
Renée (1561)

Renée de Voysines dame de Chateauroux

1575. x

Claude de Bonnafant sq. de Presques
et sq. de Foss.

De nouveau, la seigneurie de Chateauroux
estue à Renée de Voysines, fille unique,
par son mariage en 1575
avec Claude de Bonnafant
passé à la maison Bonnafant

→ report

Les Bonafau.

Famille originaire du Quercy
la terre seigneuriale de Presques (Prisca)
est située sur la paroisse St Médard, diocèse de Cahors.

Les Ancêtres :

vers 1346 : Estienne de Bonafau, miles

x
Amanes Guinière.

Orual de Bonafau

x
Isaline de la Rocque

Guésin de Bonafau

x
Finette de

Jehan de Bonafau

x
Soubirane.

à reporter →

→ repartir

Jeanques de Bomafau

N. x

Antoine de Bomafau

N. x

Bertrand de Bomafau

1452. x

Catherine de Chasloup.

Antoine II de Bomafau

1496. x

Marguerite de Soullac

Guy.

Marguerite
de Machac

Jacques.

amié en Berry
Branche de
Chateaufort

à reporter →

→ rebaptisé =

Cadet : Jacques de Bonnafeu
1510 x
Gillette de Chateauneuf
197. de Presques

5 enfants

dont l'aîné

Claude de Bonnafeu

197. de Besnes
de Foy
de Bourgonnie
de Chateauneuf

1545. x

Renie de Joyssines

dame de Chateauneuf

6 enfants

dont l'aîné

Imbert (Louis)

héritier

à rebaptiser →
197. de Foy
de Chateauneuf
de Balhon

2. Renie
3. Antoinette
4. Charles
5. Anne
6. Eulènie

Genealogie établie et produite à la Généralité d'Orléans
par les sieurs Charles, Claude et Honorat
de Bonnafeu, pour justifier de leur Noblesse.

→ report

Lambert Louis de Bonnafau
197. de Chateaubriant
x 3 fois

9 enfants :

Honorat +
Charles, héritier
Alexandre
François
Antoine
Claude
Jean le Marcou
Jacqueline
Lambert Louis

1. 1602 Hélène de Lant.

à reporter : Charles

5 enfants :

Anne
Charlotte
Honorat
Charles
Marguerite

2. 1626 Françoise de Baillet.

1 enfant :

Louise Marguerite.

3. 1642. Lucrèce de Marolles.

→ report :

Charles de Bonnafau.

Sgt. de Presques
de Chateaufort

1660. x

Marie de Vouhet. de la Gaillardie.

12 enfants :

- Antoine +
- Marie.
- Charles, héritier
- Madeleine.
- Charlotte +
- Marquise.
- Philipppe.
- Elisabeth.
- Leonore.
- Anne.
- Charlotte II.
- Louise.

Charles II de Bonnafau

Sgt. de Chateaufort

1668. x

Marguerite Delaunay.

3 enfants :

- Charles III
- Marie, Dame de Chateaufort
- Michel

à reporter →

→ report =
Après la mort de ses 2 frères
Marie de Bonafau
née en 1673. dame de Chateaufort

sans enfants.
1. 1693. Louis de Vichy ^{x 2 fois} cousin
sgr de la Roche d'Anjouin

sans enfants.
2. 1715. Pierre de Forges
sq. de Barrevaux
et la mère était
Françoise de Vichy.

Pierre de Forges hérite de Marie de Bonafau
après la mort de celle-ci
et devient seigneur de Chateaufort
et autres lieux

puis

contracte un second mariage

à reporter →

→ report 2

Les de Forges.

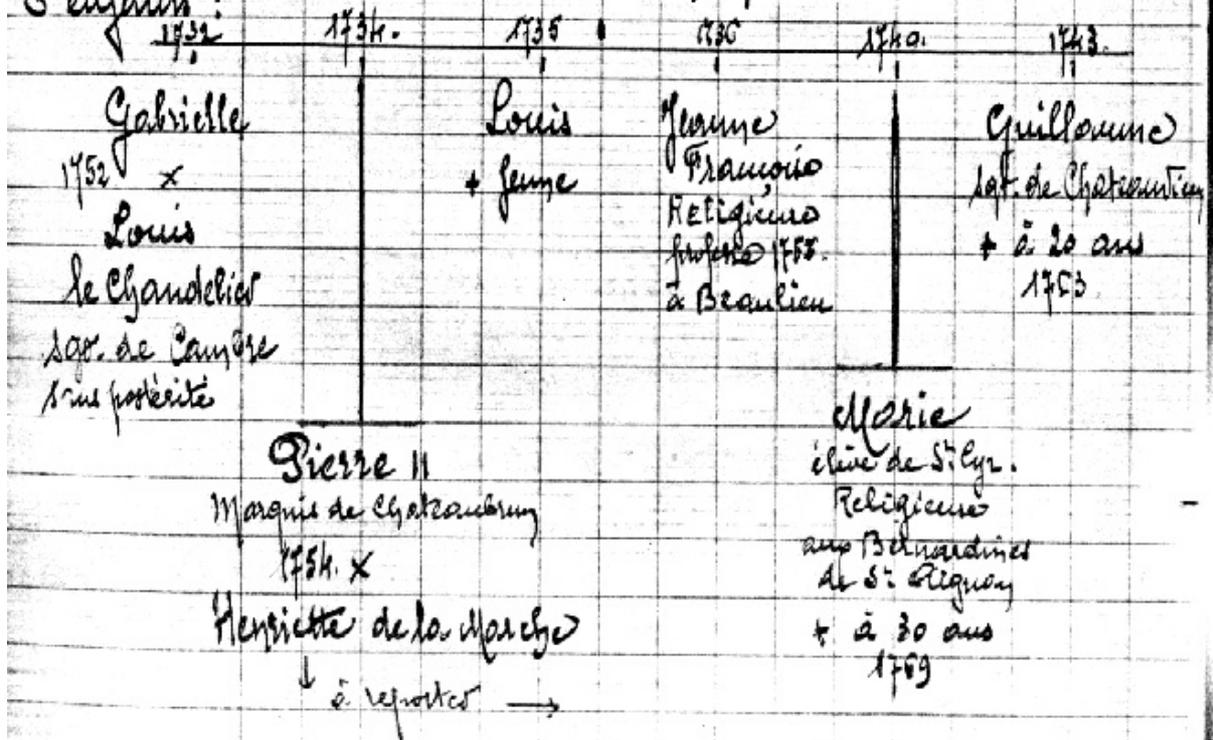
Veuve Pierre de Forges

sq. de Barrameda
sq. de Chateauroux

1730 x
Gabrielle de la Marche.

17^{te} Marquise de Chateaubrun

6 enfants:



- * report =

+

Pierre II de Torges

Marquis de Chateaubry

1758 x

Lucrèce de la Marche

1765.

Pierre III

Marquis de Chateaubry

Célibataire

+ à 83 ans 1848.

1767.

Sophie

Adélaïde

x 1792.

Charles Louis
Leroy de Lisa

1772.

Augustine

x 1802

Pierre Paul
Foyet-Collard.

→ à reporter

3 enfants :

Charles Auguste.

Caroline.

Edmond.

A la mort de Pierre III, Charles-Auguste de Lisa

devenu Marquis de Chateaubry
Caroline de Lisa, x 1818 le Colonel Comte de Chaisey

Edmond de Lisa.

A la mort de Guillaume de Forges - Chateaubrun
seigneur de Chateaubrun
+ survenu en 1783.

le domaine de Chateaubrun
revient de droit à la fille aînée, sa sœur
Gabrielle de Forges - Chateaubrun

Celle-ci dame de Comble
n'eut pas de postérité ;
elle établit sa nièce plus jeune
Augustine Marie Rosalie
héritière du domaine de Chateaubrun

étant entendu que Sophie Adélaïde
dame de Lisa
se trouvait incapable
ou morte civilement

+

→ report =

Augustine de Torges - Chateaubrun
1800. x
Pierre Paul Royet - Collard

8 enfants:

1802	1803	1808	1811
Augustine	Paul	Augustine	Rosie
Marie	Antoine	Marc	Marie
Pauline	Jules	Rosalie	Rosalie
+ 1803.	+ 1803	1816 x	+ 1811
à 20 mois	à 15 jours	Jean Pierre	à 30 ans.
		Gabriel	
		Andral	

Paul Andral
→ à reporter

report

Guillaume Charles Paul Audral

1856 x

Blanche Délius

2 enfants:

Gabriel
Félic Paul
+ à 8 mois.

Pierre
Félic Frédéric
+ à 4 mois.

Paul Audral est décédé en fin d'année 1889

Blanche Délius est décédée en 1925.

Faute d'héritiers directs
Famille éteinte

*

*

*